



N° 6

LE *magazine*  
DES LOCATAIRES

Préparer son logement  
pour la belle saison

Edito et présentation des membres de l'Organe d'Administration	Page 3
<b>C'est de saison !</b>	
Trier, ranger, évacuer pour plus de place et plus de propreté	Page 4
<b>Partenariat</b>	
Le certificateur PEB	Page 7
<b>Conso</b>	
Nos rénovations axées sur la transition énergétique	Page 9
<b>À votre service</b>	
La sécurité incendie	Page 15
Le ramassage Tibi et le taxi social	Page 19
Contact SLSP	Page 20

Chers locataires,

Avec le retour des beaux jours, beaucoup d'entre nous ressentent l'envie de faire place nette dans leur logement. Trier, ranger et évacuer ce qui n'est plus utile permet non seulement de gagner de l'espace, mais aussi d'améliorer notre confort et notre bien-être au quotidien.

Dans ce nouveau numéro, nous aborderons les bienfaits du tri et du rangement sur la santé physique et mentale, tout en attirant l'attention sur certaines situations plus complexes, comme l'oniomanie ou le syndrome de Diogène.

Nous vous présenterons également le rôle du certificateur PEB. Nous poursuivrons avec un point sur notre plan de rénovation ainsi que sur les nombreux projets menés par notre société dans le cadre de la transition énergétique.

Enfin, un article sera consacré à la remise aux normes de la détection incendie afin de renforcer la sécurité dans nos logements.

Parce qu'un lieu de vie agréable et sécurisé contribue au bien-être de chacun, nous espérons que ce numéro vous apportera des informations utiles et des conseils pratiques pour votre quotidien.

Bonne lecture à toutes et à tous !

Pauline Prös

## Trier, ranger, évacuer pour plus de place et plus de propreté

### 1. TRIER ET RANGER, C'EST BON POUR LA SANTÉ !

Le tri et le rangement sont excellents pour la santé mentale et physique. Ils réduisent le stress en diminuant le cortisol, améliorent la concentration, et favorisent un meilleur sommeil. Ranger permet de reprendre le contrôle, d'alléger la charge mentale et d'augmenter la confiance en soi.

Les bienfaits sur la santé mentale :

- ✓ **Réduction de l'anxiété** : Un environnement ordonné apaise l'esprit et diminue le sentiment de chaos.
- ✓ **Clarté mentale** : Faire le tri aide à structurer ses pensées et à prendre des décisions.
- ✓ **Boost de productivité** : Un espace dégagé permet de mieux se concentrer et d'être plus efficace.
- ✓ **Valorisation personnelle** : Accomplir le rangement renforce la confiance en soi et le sentiment de maîtrise.

Les bienfaits sur la santé physique :

- ✓ **Activité physique** : Ranger et nettoyer (aspirateur, réorganiser) sont des activités physiques à part entière qui augmentent le rythme cardiaque.
- ✓ **Amélioration de l'air intérieur** : Désencombrer réduit l'accumulation de poussière, d'acariens et de moisissures.

En somme, ranger sa maison, c'est ranger sa tête. Accumuler les vêtements et les objets ne contribuent pas au bonheur, au contraire, cela encombre à la fois la maison... et l'esprit. Vivre mieux avec moins et se recentrer sur l'essentiel passent donc par le tri et le rangement de nos logements. Les personnes ayant tendance à l'accumulation, devront y aller progressivement pour se débarrasser du superflu, car se débarrasser de tout brusquement peut être déroutant...

Conseils pour s'y mettre :

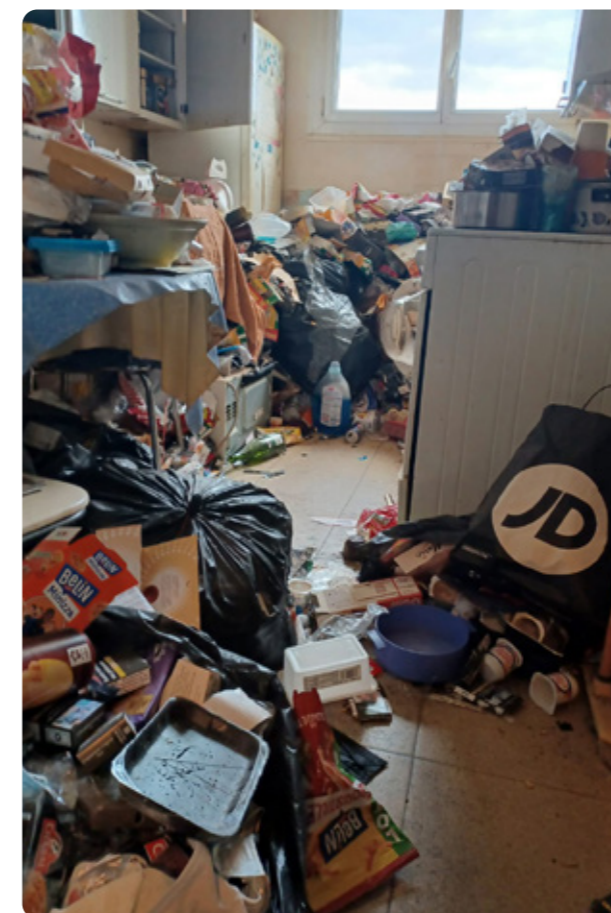
- **Procédez par étapes** : Ne tentez pas de tout ranger d'un coup pour éviter le découragement.
- **Faites le tri** : Identifiez l'essentiel et séparez-vous du superflu.
- **Adoptez des routines** : Un rangement régulier, même minime, est plus efficace qu'un grand ménage occasionnel.



### 2. DEUX CAS PARTICULIERS : L'ONIOMANIE ET LE SYNDROME DE DIOGÈNE

Si vous pensez être un acheteur compulsif (c'est-à-dire que vous ne pouvez pas vous empêcher d'acheter des choses telles que vêtements, décorations, collections...) et que vous désirez vous faire aider, vous pouvez appeler le Numéro vert : 0800/ 35 777 (24h sur 24) ou consulter un psychologue ([www.psyhainaut.be](http://www.psyhainaut.be)). Ce comportement, aussi appelé onimanie, peut mener au surendettement. N'hésitez pas à en parler autour de vous, par exemple aux services sociaux de votre commune pour être soutenu.

Par ailleurs, certaines personnes souffrent de ce que l'on appelle le syndrome de Diogène. Le symptôme le plus visible est l'accumulation d'objets, de meubles, de vêtements, de déchets jusque dans certains cas atteindre le plafond. Si vous vous reconnaissez ou si vous connaissez l'une de ces personnes, ne restez pas seul.es. Derrière cette accumulation se cache souvent une souffrance psychologique qu'il est important de prendre en charge



### 3. ÉVACUER CE QUI EST ABIMÉ OU NE SERVIRA PLUS

Dans notre magazine précédent, nous avons abordé l'achat en seconde main. Que ce soit en ligne ou dans des magasins physiques, de plus en plus d'enseignes qui utilisent ce système.

Cela vaut pour vos effets personnels en bon état et dont vous n'avez plus l'utilité : ils peuvent servir à d'autres personnes ! Avant de les jeter, pensez-y. Allez les déposer dans un magasin ou revendez les sur internet.

A Farciennes, les magasins Le Roton et la Far'fouille, repris dans le projet 6240Services, peuvent reprendre des vêtements, livres, petits électroménagers, décoration intérieure, linge de maison, jouets, etc.

A Aiseau-Prezles, le CPAS propose un Service de restauration de meubles, cannage et rempaillage de chaises et un magasin de seconde main (meubles).



Il existe aussi la Ressourcerie du Val de Sambre qui est un service gratuit de collecte à domicile des objets et encombrants. Pour toute information : <https://revalsambre.be/> 071/47.57.57

Pour tout encombrant que vous voudriez jeter au parc à conteneurs, voici les informations :

Lieu : Rue Odon Godart à Farciennes. Ouvert du mardi au vendredi de 10h 15 à 18 h – samedi de 9h15 à 17h30.

C'EST DE SAISON !



#### 4. DERNIÈRE ÉTAPE : LE NETTOYAGE

Une fois que votre intérieur est trié, rangé, que vous avez évacué ce dont vous n'aviez plus l'utilité, le moment est venu de nettoyer, de purifier, d'assainir les espaces de vie.

Il n'est pas nécessaire d'acheter des produits coûteux ou contenant des odeurs chimiques qui pourraient nuire à votre santé (type eau de javel ou parfum de synthèse). Un aspirateur, un seau d'eau, du savon noir, du vinaigre ou du bicarbonate de soude sont quelques ingrédients naturels qui peuvent vous aider au quotidien à entretenir votre logement.

N'hésitez pas à consulter l'aide mémoire d'Ecoconso sur les labels des produits d'entretien :



Une fois équipé de produits de nettoyage naturels et durables, comment procéder ?

1. Dépoussiérez toutes les surfaces
2. Nettoyez à l'eau et au savon naturel les revêtements de sol, muraux, les meubles, l'intérieur des armoires
3. Aérez votre logement



#### 5. L'AIR INTÉRIEUR, NOTRE ALLIÉ POUR UNE BONNE SANTÉ

Voici deux vidéos qui résument bien l'importance de la qualité de l'air intérieur :



réalisée par une société française mais facilement transposable en Belgique



## Le certificat PEB

### 1. CE QUI CHANGE POUR VOUS, LOCATAIRES

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027, la Wallonie introduit le « loyer chaud » dans le logement social.

Pas d'inquiétude : ce nouveau système est conçu pour que votre coût total (loyer + énergie) diminue ou reste stable.

#### Pourquoi cette réforme ?

Aujourd'hui, deux locataires aux revenus identiques paient le même loyer, qu'ils habitent un logement bien isolé ou une passoire énergétique. Résultat : celui qui vit dans un logement mal isolé supporte des factures d'énergie nettement plus lourdes.

Le « loyer chaud » corrige cette injustice. Le loyer sera désormais ajusté selon la performance énergétique du logement (le fameux certificat PEB, classé de A à G).



#### Concrètement, comment ça fonctionne ?

Le plafond de loyer, actuellement fixé à 20 % des revenus du ménage, évoluera selon la classe PEB :

CLASSE PEB	PLAFOND DE LOYER
PEB A (très performant)	26% des revenus
PEB B	25% des revenus
PEB C	24% des revenus
PEB D	23% des revenus
PEB E	22% des revenus
PEB F	21% des revenus
PEB G (peu performant)	20% des revenus (inchangé par rapport à aujourd'hui)



## 2. CONCERNANT LES LOGEMENTS DE SAMBRE ET BIESME

Une partie de nos logements a déjà été certifiée et les visites se poursuivent. Voici comment cela se passe :

1. Vous êtes prévenu(e) par courrier de notre part ou du certificateur.
2. Un rendez-vous est fixé avec vous, généralement par téléphone.
3. Le certificateur se rend à votre domicile pour réaliser son analyse.
4. Le certificat est ensuite versé au dossier de votre logement.

### Quelques recommandations pour que tout se passe bien

- ✓ Vérifiez que vos coordonnées sont à jour chez nous (GSM, e-mail, personne de contact). C'est essentiel pour vous joindre rapidement.
- ✓ Soyez présent(e) au rendez-vous convenu. Comme pour toute intervention technique, une absence non prévue entraîne un déplacement inutile qui sera facturé. Si un imprévu survient, prévenez-nous : nous trouverons une solution.
- ✓ Pour rappel, votre contrat de bail prévoit que vous donnez accès à votre logement au propriétaire ou à son mandataire — ici, la société chargée d'établir le certificat PEB.

### Une question, une difficulté ?

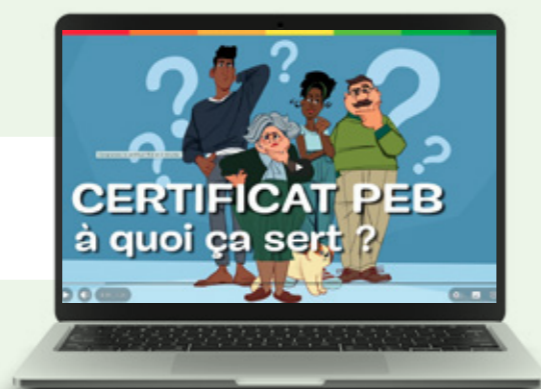
» Notre service social est à votre écoute : ☎ 071/24.39.24 (option 4) ✉ servicesocial@sambrebiesme.be



## 3. POUR ALLER PLUS LOIN

Une courte vidéo (à regarder jusqu'à 2 min 14) explique dans des termes simples la performance énergétique des bâtiments :

<https://youtu.be/qyJ57xCcijM>



## Nos rénovations axées sur la transition énergétique

### INTRODUCTION :

#### La transition énergétique en question

La transition énergétique est le passage d'un système de production et de consommation d'énergie basé sur les énergies fossiles (pétrole, charbon, gaz) vers un modèle plus durable, décarboné et efficace, reposant largement sur les énergies renouvelables.

Elle vise à :

- ➔ Lutter contre le réchauffement climatique,
- ➔ Réduire nos consommations pour aller vers une sobriété énergétique,
- ➔ Réduire la dépendance aux ressources limitées et à améliorer l'efficacité énergétique.

#### Le compteur communicant et le nouvel horaire de consommation



Pour permettre cette transition énergétique et notamment le placement de panneaux photovoltaïques, les gestionnaires de réseau vont remplacer tous les anciens compteurs par ce que l'on appelle un compteur communicant. Voici les grands principes :

- ➔ Obligatoire pour nouvelles installations panneaux photovoltaïques (depuis 1/1/2024) et sur tout le réseau d'ici 2029
- ➔ Mesure l'électricité prélevée et injectée chaque quart d'heure
- ➔ Installé gratuitement par le Gestionnaire de Réseau de Distribution (ORES, RESA, etc.)
- ➔ ORES prend directement rendez-vous avec l'occupant du logement
- ➔ Intérêt pour le client
  - Mieux comprendre sa consommation, de façon détaillée et visuelle
  - Participer au partage d'énergie (et accès à prix dynamiques, services de flexibilité, ...)
- ➔ Pour le GRD
  - Télé-relevé
  - Mieux comprendre l'évolution de l'état du réseau Et prioriser les futurs investissements là où c'est le plus urgent
- ➔ Respect des données & vie privée
  - Très régulé, et indépendant du politique
  - Impossibilité de déduire avec certitude des informations confidentielles (car pilotage à distance & données agrégées par ¼ heure)
  - Consulter vos données de consommation en ligne via l'espace client d'ORES



**Quelques vidéos didactiques**

• Fonctionnement du compteur communicant :



• Le tarif bihoraire :



• Comment déplacer ses consommations en heures creuses :



• Consulter vos données de consommation en ligne via l'espace client d'ORES

**1. NOS QUARTIERS DÉJÀ RÉNOVÉS**

Dans le cadre du plan de rénovation financé par la Région Wallonne visant à améliorer la salubrité et la performance énergétique des logements sociaux, plusieurs habitations situées rues Scohy, Mauclet et Lorrains à Pont-de-Loup ont été rénovées grâce aux interventions techniques suivantes :

- ✓ Isolation de l'enveloppe extérieure (toiture et façades)
- ✓ Installation d'un système de ventilation simple flux à l'intérieur du logement

Avant

Après





## 2. LES PROJETS EN COURS

### 2.1 Quatre quartiers sont concernés par le plan de rénovation actuellement :

Les appartements situés dans l'immeuble de la Cité Louis Debrouckère et les maisons de la rue de Lambusart dans ce même quartier à Farciennes sont actuellement en rénovation lourde. Il en va de même pour certains logements situés rue F. Dimanche à Roselies et rue du Puits communal à Farciennes. Les travaux ont débuté dans le premier des 4 immeubles à la rue des Cayats à Farciennes. Un parking sera créé à la jonction entre la rue des Cayats et la rue des Amuges.



Voici à quoi devraient ressembler les logements après rénovation (isolation de l'enveloppe du logement et installation d'une ventilation simple flux)



Bloc d'appartements Cité Debrouckère et Cayats



Maisons rue de Lambusart



Certaines maisons rue François Dimanche



Certaines maisons rue du Puits communal

### 2.2 Le projet HPE

Ce programme pionnier repose sur la conception-construction et la préfabrication de logements à haute performance environnementale (HPE). Nous avons actuellement un projet en cours de construction de 15 logements sociaux de ce type à Pont-de-Loup.



pour plus d'informations :



### 2.3 Les logements Qzen

En Europe, près de 43 % de la consommation totale d'énergie provient des bâtiments résidentiels et tertiaires. Chauffage, eau chaude, éclairage, climatisation... autant de postes qui génèrent une consommation excessive et d'importantes émissions de gaz à effet de serre.

En combinant une isolation renforcée, une orientation optimale, des apports solaires maîtrisés, des équipements de chauffage/refroidissement performants et une gestion intelligente des dépenses énergétiques, un bâtiment peut fortement réduire sa consommation — sans surcoût disproportionné ni perte de confort. Mais pour atteindre cette performance, tout doit être pensé dès la conception.

C'est dans cet esprit que l'Union européenne a adopté la directive sur la Performance Énergétique des Bâtiments (PEB), poussant nos régions à adapter leur législation. Depuis 2021, toutes les nouvelles constructions doivent respecter le standard Q-ZEN (Quasi Zéro Énergie).

Six maisons sociales sont en cours de construction au Quartier Pachy Hue à Farciennes.





## 2.4 Le projet REPowerEU

Le gouvernement wallon a voté le lancement du programme REPowerEU de déploiement d'unités de production d'énergie décarbonée - par installation photovoltaïque et par pompe à chaleur - sur le parc de logements d'utilité publique.

Les enjeux pour le secteur sont importants : le programme permet aux sociétés d'amplifier leur action de mise à disposition des énergies renouvelables en y associant les locataires. Ceux-ci seront encouragés à maîtriser leur autoconsommation. Sociétés et locataires augmentent leur indépendance énergétique à tout niveau.

Pour en tirer le meilleur parti, les locataires doivent être sensibilisés pour comprendre comment ces technologies fonctionnent, comment optimiser leur utilisation pour réduire leur consommation énergétique. En sachant comment ajuster les habitudes (par exemple, comme utiliser les appareils électriques durant les périodes d'ensoleillement pour viser l'autoconsommation...), les locataires pourront réaliser des économies sur leurs factures énergétiques



Pour toute question sur l'installation des panneaux photovoltaïques :

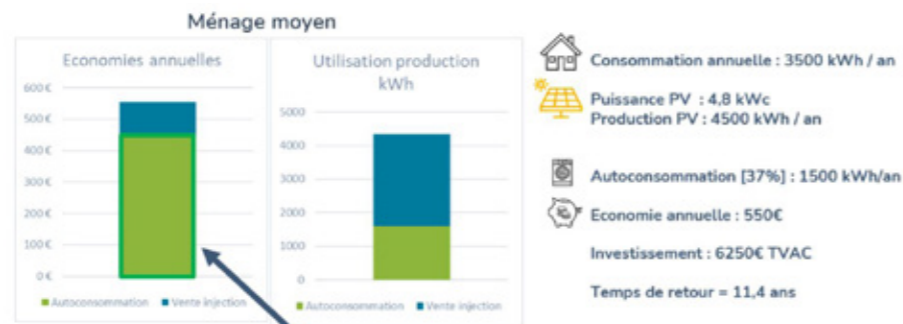
Consulter le site Ecoconso :



Campagne d'information sur l'électricité :



Comment consommer l'électricité lorsque l'on a des panneaux photovoltaïques et quelles économies sont générées ?



L'autoconsommation représente la majorité des économies !

## 2.5 Installation du chauffage central individuel au gaz dans tous nos logements

89% de nos logements sont équipés de chauffage central individuel au gaz, 25 logements ne disposent pas encore de chauffage central (cheminée) et 151 logements sont encore chauffés au mazout.

A terme, tous nos logements seront équipés d'un chauffage central individuel au gaz ou d'une pompe à chaleur (installées dans les nouvelles constructions ou rénovations financées par l'Europe).

## 2.6 L'accompagnement social

Tous ces projets requièrent l'intervention d'un agent technico-social qui fait le relais entre les locataires d'une part et la société de logement et les entreprises d'autres part.

Son rôle est :

- ✓ Information, communication, sensibilisation du public (approche participative)
- ✓ Accompagnement social des locataires dans une dimension individuelle en fonction des besoins
- ✓ Accompagnement technico-social lié aux nouvelles installations



## La sécurité incendie dans votre logement : ce que vous devez savoir

Chez Sambre & Biesme, la sécurité de nos locataires est une priorité absolue. La prévention des incendies dans les logements sociaux repose sur une collaboration entre notre société et vous, locataires. Voici un point complet sur les dispositifs en place, ceux que nous déployons actuellement, et les bons réflexes à adopter au quotidien.

### 1. POUR TOUS LES LOCATAIRES : LES RÈGLES DE BASE

#### Vérifiez régulièrement vos détecteurs de fumée autonomes

La législation wallonne impose la présence de détecteurs de fumée autonomes dans chaque logement. Ces appareils, placés à des endroits stratégiques (couloirs desservant les chambres, paliers d'étage, séjours), sont vos premiers alliés en cas de départ de feu.

Nous vous demandons de :

- ✓ Vérifier mensuellement leur bon fonctionnement en appuyant sur le bouton test ;
- ✓ Ne jamais les retirer, les recouvrir ou les démonter ;
- ✓ Signaler sans délai à nos services tout détecteur défectueux, manquant



Vous êtes responsable de changer la pile lorsqu'un signal sonore intermittent retentit. (Le remplacement des piles et l'entretien courant relèvent du locataire)

#### Adoptez les bons réflexes du quotidien

La grande majorité des incendies domestiques résultent d'imprudences évitables. En bon père de famille, veillez notamment à :

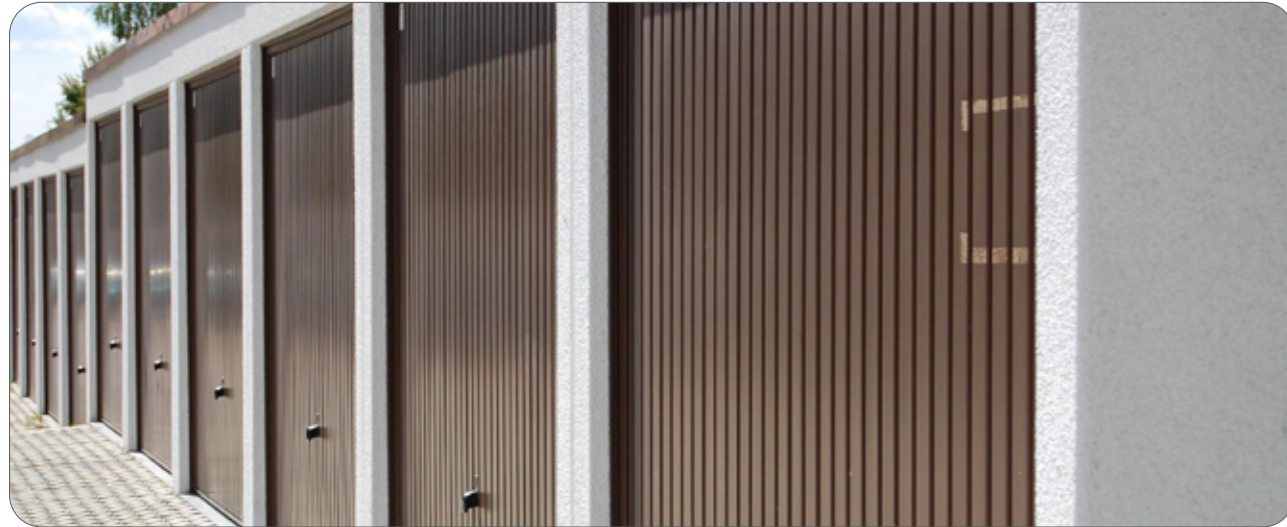
- ✓ Ne jamais laisser une cuisson sans surveillance, en particulier les fritures ;
- ✓ Éteindre bougies, cigarettes et appareils de chauffage d'appoint avant de quitter une pièce ou de vous coucher ;
- ✓ Ne pas surcharger les multiprises et débrancher les appareils non utilisés ;
- ✓ Maintenir les sources de chaleur (radiateurs, plaques de cuisson, poêles) éloignées de tout matériau inflammable (rideaux, papiers, textiles) ;
- ✓ Faire ramoner les conduits de cheminée si votre logement en est équipé ;
- ✓ Ne jamais entreposer de produits inflammables (essence, bonbonnes de gaz, solvants) dans le logement.





### Utilisez correctement votre garage

Conformément à votre contrat de bail, le garage est destiné au stationnement d'un véhicule. Il ne peut en aucun cas être transformé en lieu de stockage de matières dangereuses, en atelier de bricolage à risque, ni servir d'extension d'habitation. Le non-respect de cette clause constitue une infraction au bail et augmente considérablement les risques d'incendie.



## 2. POUR LES LOCATAIRES D'APPARTEMENTS : DES DISPOSITIFS SUPPLÉMENTAIRES

### Des équipements de pointe en cours d'installation

Dans les prochains mois (courant 2027 au plus tard), Sambre & Biesme procédera à l'installation, dans les blocs composés de plusieurs appartements, d'équipements de sécurité incendie modernes, parmi lesquels :

- ✓ Une centrale de détection incendie interconnectée et coordonnant l'ensemble des alarmes du bâtiment ;
- ✓ Des boutons-poussoirs d'alarme manuelle dans les communs, permettant de donner l'alerte en cas de constat de départ de feu ;
- ✓ Des détecteurs et exutoires de fumée placés dans les zones communes (paliers, cages d'escalier) ;
- ✓ Des dispositifs complémentaires de désenfumage et de sécurisation des accès techniques.
- ✓ Le resserrage des portes coupe-feu,
- ✓ L'installation d'un signalétique, de plans d'évacuation et de numérotation d'étages.

Ces investissements importants visent un objectif unique : protéger votre vie et celle de vos proches. Nous vous invitons à informer l'ensemble des membres de votre ménage, y compris les enfants, de la présence et du rôle de ces équipements.

### Fermez systématiquement les portes des communs

Les portes d'entrée des immeubles, ainsi que les portes coupe-feu des cages d'escalier, doivent impérativement rester fermées. Ces fermetures :

- ✓ Empêchent la propagation rapide d'un incendie d'un niveau à l'autre ;
- ✓ Limitent l'accès de personnes mal intentionnées susceptibles de provoquer des dégradations ou des départs de feu volontaires ;
- ✓ Protègent les biens et la tranquillité de l'ensemble des occupants.

Laisser une porte calée ou ouverte, même temporairement, met en danger tous les voisins.

### Des contrôles réguliers par notre personnel

Un membre du personnel de Sambre & Biesme se rendra périodiquement sur site pour vérifier le bon état des équipements de sécurité incendie. Si vous constatez vous-même une anomalie entre deux visites (boîtier endommagé, voyant éteint, signalétique arrachée), n'hésitez pas à nous le signaler.



### Attention aux déclenchements intempestifs : un coût pour la collectivité

La centrale incendie est un équipement sensible. Tout déclenchement intempestif — c'est-à-dire toute alerte provoquée sans raison réelle (fumée de cuisson excessive, vapeur de douche, plaisanterie, manipulation injustifiée d'un bouton-poussoir, vandalisme) — entraîne le déplacement des services de secours et des frais d'intervention non négligeables.

Conformément à la réglementation, ces frais seront imputés dans le décompte annuel des charges de l'immeuble concerné ou directement refacturés. Il est donc dans l'intérêt de tous d'adopter un comportement responsable : fermer les accès aux blocs à appartements, éviter de fumer à proximité des détecteurs, et n'utiliser les boutons-poussoirs qu'en cas de réelle urgence.

### Êtes-vous bien assuré ?

*Idee reçue : "Je suis locataire social, donc je suis automatiquement couvert par la SLSP."*

**FAUX.** L'assurance de Sambre & Biesme couvre uniquement le bâtiment, pas votre responsabilité ni vos biens.

En cas d'incendie sans assurance personnelle :

- ✓ Vous êtes responsable des dégâts au logement et aux voisins ;
- ✓ Vous pouvez être condamné à payer plusieurs dizaines voire centaines de milliers d'euros ;
- ✓ Vos meubles et effets personnels ne sont pas indemnisés.

La solution : souscrivez une assurance habitation locataire (RC locative + contenu).

Le coût ? Environ 10 à 20 € par mois — une protection indispensable pour toute la famille.

Votre bail vous l'impose. Votre tranquillité d'esprit l'exige.



**Dans les parties communes (halls, couloirs, paliers, cages d'escalier, caves communes)**

Le principe est simple et sans exception : ces espaces doivent rester totalement vides.

Les communs sont avant tout des voies de circulation pour les habitants et quand c'est nécessaire des voies d'accès et d'évacuation pour les pompiers et autres services de secours. Le moindre objet qui s'y trouve devient à la fois un obstacle pour les occupants qui fuient et un combustible qui peut transformer un petit incendie en drame collectif. Quelques secondes perdues à contourner un vélo ou un sac-poubelle peuvent coûter des vies.

Sont donc formellement interdits dans l'ensemble des espaces communs intérieurs et extérieurs :

- Tout objet personnel : vélos, trottinettes, poussettes, paillasons, plantes, meubles, chaussures, jouets ;
- Tout déchet, même temporairement : sacs-poubelles ou conteneurs à puce déposés devant la porte ou sur le palier, cartons d'emballage, mégots ;
- Tout encombrant ou « déchet pirate » : matelas, mobilier cassé, électroménager hors d'usage, gravats.
- Tout produit dangereux : bonbonnes de gaz, jerricans, carburants, produits inflammables ;
- Tout véhicule à moteur, y compris deux-roues motorisés.

Sortez vos poubelles directement aux points de collecte prévus, aux jours et horaires de ramassage. Rangez vélos et poussettes dans les locaux dédiés. Évacuez vous-mêmes vos encombrants vers le recyparc le plus proche.

Tout objet ou déchet abandonné dans les communs pourra être enlevé sans préavis par nos services, le cas échéant aux frais du locataire identifié ou repris dans les charges communes. Les comportements répétés feront l'objet de sanctions contractuelles.

Au-delà de la sécurité, il s'agit aussi d'une question de respect du cadre de vie commun : personne n'a envie de croiser des déchets dans le hall du bloc où il habite ou d'enjamber un vélo pour rentrer chez soi.

**Que faire en cas d'alarme ?**

L'alarme retentit : les bons réflexes

Si vous pouvez évacuer :

- ✓ Gardez votre calme et alertez les membres de votre ménage ;
- ✓ Fermez la porte de votre appartement derrière vous (sans la verrouiller) pour ralentir la propagation du feu et des fumées ;
- ✓ Empruntez les escaliers, jamais l'ascenseur ;
- ✓ Aidez les personnes vulnérables (voisins âgés, à mobilité réduite, enfants seuls) si vous le pouvez sans vous mettre en danger ;
- ✓ Rassemblez-vous à l'extérieur, à distance du bâtiment, et restez-y jusqu'à ce que les secours vous donnent l'autorisation d'entrer à nouveau dans l'immeuble ;
- ✓ Appelez le 112, même si l'alarme semble s'être déclenchée seule. Mieux vaut un appel inutile qu'un sinistre ignoré.

Si vous ne pouvez pas évacuer (fumée dans la cage d'escalier, mobilité réduite, sortie bloquée) :

- ✓ Restez chez vous et fermez votre porte ;
- ✓ Calfeutrez les interstices avec des linges humides (bas de porte, aérations) ;
- ✓ Manifestez-vous à la fenêtre pour être repéré par les pompiers ;
- ✓ Appelez le 112 en précisant votre adresse exacte et votre numéro d'appartement.

**La sécurité, l'affaire de tous**

La lutte contre l'incendie ne peut se concevoir sans la vigilance et la collaboration de chacun. Nos équipes s'investissent pour vous offrir un cadre de vie sûr ; en retour, nous comptons sur vous pour respecter les consignes, entretenir les dispositifs présents dans votre logement, et signaler toute anomalie.

Pour toute question relative à la sécurité incendie ou pour signaler un dysfonctionnement, contactez nos services aux coordonnées habituelles.



**RAMASSAGE Tibi du quadrimestre**

**Jours de collecte des déchets résiduels (poubelles à puce)**  
Farciennes : le jeudi et Aiseau-Presles : le lundi

**Report de collecte**

Pas de report pour la période de juin à septembre pour les communes de Farciennes et Aiseau-Presles

**Dates de collecte PMC, verre et papier carton (V/P)**

	JUILLET		AOÛT		SEPTEMBRE	
	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC
<b>Aiseau-Presles</b>	6	6 - 20	3 - 31	3-17-31	28	14 - 28
<b>Farciennes</b>	23	9 - 23	20	6 - 20	17	3 - 17

» Infos : [www.tibi.be](http://www.tibi.be)



**TÉLÉCHARGEZ RECYCLE!**

- ✓ JOURS DE COLLECTE
- ✓ INFOS SUR LE TRI
- ✓ POINTS DE COLLECTE



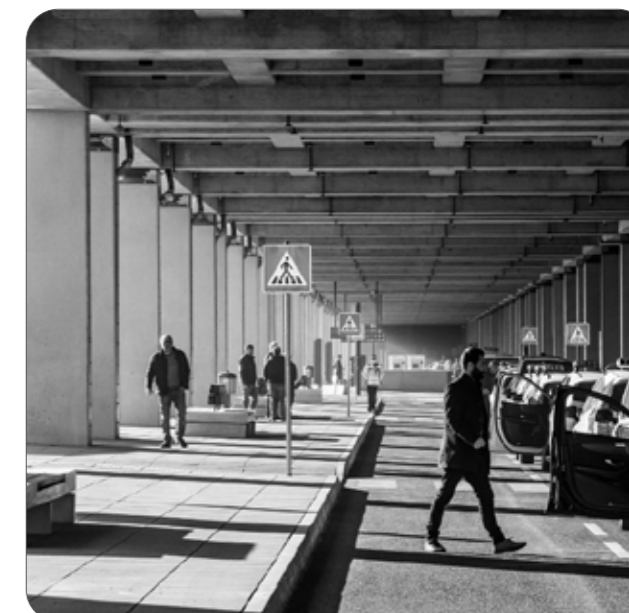
**Nouveau service à Farciennes : Taxi Social « 6240, j'arrive »**

Le taxi social facilite les déplacements des personnes rencontrant des difficultés de mobilité ou d'accès aux transports classiques. Il s'adresse notamment aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap, aux demandeurs d'emploi ou à celles suivant un traitement médical.

Ce service permet de se rendre plus facilement à des rendez-vous médicaux, des démarches administratives, des courses du quotidien ou des activités sociales.

Accessible et proposé à un tarif solidaire, le taxi social offre un transport sécurisé assuré par des chauffeurs attentifs. Au-delà du déplacement, il contribue aussi à maintenir le lien social et à préserver l'autonomie des habitants.

Ce service est réservé aux personnes domiciliées à Farciennes, sous certaines conditions. Pour toute information complémentaire, contactez le 071/49 66 80. Les rendez-vous doivent être pris au minimum 24 heures à l'avance, entre 9 h et 15 h.



## JOURS DE FERMETURE

Lundi 20 juillet 2026

Mardi 21 juillet 2026

Lundi 17 août 2026

Lundi 28 septembre 2026

# CONTACTS

La manière la plus directe pour poser une question simple est de nous appeler au **071/24.39.24**

Nos bureaux sont accessibles uniquement sur rendez-vous.

Pour toute situation plus complexe ou toute plainte, il est préférable de nous envoyer un mail sur **info@sambretbiesme.be** ou via notre site internet ou un courrier postal.

Notre boîte aux lettres est disponible à toute heure ainsi que notre site web : **www.sambretbiesme.be** sur lequel vous trouverez également des formulaires de contact.



Pour rester informé de nos activités et celles de nos partenaires, vous pouvez consulter notre **page Facebook**

En cas d'urgence technique, en dehors de heures de bureau : **071/24.22.07**

*Sont considérés comme problèmes urgents des interventions qui ne peuvent pas attendre la prochaine réouverture des bureaux étant donné un risque probable pour la sécurité ou la santé des locataires ou pour la salubrité de nos bâtiments : panne de chauffage en période de grand froid, fuite d'eau conséquente, inondation, panne de courant générale du logement, etc.*



### Animations du premier semestre 2026 du Comité consultatif des Locataires et Propriétaires

Dates et heures	Activités et lieux	Contacts
Les dates et les heures seront communiquées ultérieurement par les comités sur leur page FB	Halloween au Louât à Farciennes	Martine Lambreghts 0474/59.27.55
	Noël des enfants avec les animaux au Louât	Martine Lambreghts 0474/59.27.55
5 décembre à partir de 13h	St Nicolas à la Cité solaire à Aiseau-Prezles	Robert Staniewski 0477/56.37.55
	Festivités pour Noël à Pironchamps	Daniel Verbaert 0496 29 15 35



Plus d'infos sur les pages Facebook

Comité de quartier de la Cité solaire



Comité de quartier de Pironchamps

